



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS DECISIONS

Francisco GOMEZ KODELA (LOU RUGBY) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Stade Rochelais / LOU Rugby du 10 septembre 2016, comptant pour la 4^{ème} journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur Francisco GOMEZ KODELA.

Jules PLISSON (STADE FRANÇAIS PARIS) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Stade Français Paris / Castres Olympique du 10 septembre 2016, comptant pour la 4^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Jules PLISSON est suspendu **3 semaines** pour « *Charger dangereusement un adversaire sans ballon, y compris avec l'épaule* ».

Cette suspension prend effet au jour de la rencontre.

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Jules PLISSON avec le Stade Français Paris, la suspension de 3 semaines s'étendra jusqu'au 2 octobre 2016 inclus.

Monsieur Jules PLISSON sera donc requalifié à compter du 3 octobre 2016.

Jérôme SCHUSTER (AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Section Paloise Béarn Pyrénées / Aviron Bayonnais Rugby Pro du 3 septembre 2016, comptant pour la 3^{ème} journée du TOP 14, Monsieur Jérôme SCHUSTER est suspendu **5 semaines** pour « *Charger dangereusement dans un ruck sans l'usage des bras ou sans saisir un coéquipier* ».

Cette suspension prend effet au jour de la rencontre.

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Jérôme SCHUSTER avec l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, la suspension de 5 semaines s'étendra jusqu'au 8 octobre 2016 inclus.

Monsieur Jérôme SCHUSTER sera donc requalifié à compter du 9 octobre 2016.

Didier CASADEI (C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN) : A la suite des rapports des arbitres n°4 et n°5 et du représentant fédéral de la rencontre Rugby Club Toulonnais / C.A. Brive Corrèze Limousin du 3 septembre 2016, comptant pour la 3^{ème} journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur Didier CASADEI.

La Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre du C.A. Brive Corrèze Limousin.

../..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Matthieu UGALDE (C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN) : A la suite de sa citation et de la réclamation portée par le F.C. Grenoble Rugby lors de la rencontre F.C. Grenoble Rugby / C.A. Brive Corrèze Limousin du 11 septembre 2016, comptant pour la 4^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Matthieu UGALDE est suspendu **14 semaines** pour « *Toucher la zone oculaire d'un adversaire* ».

Cette suspension prend effet au jour de l'audience.

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Matthieu UGALDE avec le C.A. Brive Corrèze Limousin, la suspension de 14 semaines s'étendra jusqu'au 1^{er} janvier 2017 inclus.

Monsieur Matthieu UGALDE sera donc requalifié à compter du 2 janvier 2017.

Damien JOURDAIN (C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre F.C. Grenoble Rugby / C.A. Brive Corrèze Limousin du 11 septembre 2016, comptant pour la 4^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Damien JOURDAIN est suspendu **3 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec la main, le bras ou le poing* ».

Cette suspension prend effet au jour de la rencontre.

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Damien JOURDAIN avec le C.A. Brive Corrèze Limousin la suspension de 3 semaines s'étendra jusqu'au 1^{er} octobre 2016 inclus.

Monsieur Damien JOURDAIN sera donc requalifié à compter du 2 octobre 2016.

Benjamin LAPEYRE (C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN) : A la suite de sa citation et de la réclamation portée par le F.C. Grenoble Rugby lors de la rencontre F.C. Grenoble Rugby / C.A. Brive Corrèze Limousin du 11 septembre 2016, comptant pour la 4^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Benjamin LAPEYRE est suspendu **3 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec la main, le bras ou le poing* ».

Cette suspension prend effet au jour de l'audience.

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Benjamin LAPEYRE avec le C.A. Brive Corrèze Limousin, la suspension de 3 semaines s'étendra jusqu'au 8 octobre 2016 inclus.

Monsieur Benjamin LAPEYRE sera donc requalifié à compter du 9 octobre 2016.

../.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arnaud MIGNARDI (C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN) : A la suite de sa citation lors de la rencontre F.C. Grenoble Rugby / C.A. Brive Corrèze Limousin du 11 septembre 2016, comptant pour la 4^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Arnaud MIGNARDI est suspendu **3 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec la main, le bras ou le poing* ».

Cette suspension prend effet au jour de l'audience.

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Arnaud MIGNARDI avec le C.A. Brive Corrèze Limousin, la suspension de 3 semaines s'étendra jusqu'au 8 octobre 2016 inclus.

Monsieur Arnaud MIGNARDI sera donc requalifié à compter du 9 octobre 2016.

Nigel HUNT (F.C. GRENOBLE RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre F.C. Grenoble Rugby / C.A. Brive Corrèze Limousin du 11 septembre 2016, comptant pour la 4^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Nigel HUNT est suspendu **3 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec la main, le bras ou le poing* ».

Cette suspension prend effet au jour de la rencontre.

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Nigel HUNT avec le F.C. Grenoble Rugby, la suspension de 3 semaines s'étendra jusqu'au 1^{er} octobre 2016 inclus.

Monsieur Nigel HUNT sera donc requalifié à compter du 2 octobre 2016.

Charl McLEOD (F.C. GRENOBLE RUGBY) : A la suite de sa citation lors de la rencontre F.C. Grenoble Rugby / C.A. Brive Corrèze Limousin du 11 septembre 2016, comptant pour la 4^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Charl McLEOD est suspendu **3 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec la main, le bras ou le poing* ».

Cette suspension prend effet au jour de l'audience.

Compte tenu de la blessure de M. Charl Mc LEOD et de l'incertitude de la durée de son indisponibilité, **sa date de requalification sera communiquée ultérieurement.**

Sona TAUMALOLO (F.C. GRENOBLE RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre F.C. Grenoble Rugby / C.A. Brive Corrèze Limousin du 11 septembre 2016, comptant pour la 4^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Sona TAUMALOLO est suspendu **1 semaine** pour « *Nervosité* ».

Cette suspension prend au jour de la rencontre.

Monsieur Sona TAUMALOLO est donc requalifié immédiatement.

../..

LIGUE
NATIONALE



RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Henry VANDERGLAS (F.C. GRENOBLE RUGBY) : A la suite de la réclamation portée par le C.A. Brive Corrèze Limousin à l'issue de la rencontre F.C. Grenoble Rugby / C.A. Brive Corrèze Limousin du 11 septembre 2016, comptant pour la 4^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Henry VANDERGLAS est suspendu **1 semaine** pour « *Nervosité* ».

Cette suspension prend effet au jour de l'audience.

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Henry VANDERGLAS avec le F.C. Grenoble Rugby, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 24 septembre 2016 inclus.

Monsieur Henry VANDERGLAS sera donc requalifié à compter du 25 septembre 2016.

F.C. GRENOBLE RUGBY / C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN : A l'occasion de la rencontre F.C. Grenoble Rugby / C.A. Brive Corrèze Limousin du 11 septembre 2016, comptant pour la 4^{ème} journée de TOP 14, une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée. La Commission de discipline et des règlements a prononcé une amende de **20 000 euros** pour « *Bagarre entre joueurs* » à l'encontre de **chacun des deux clubs**.

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr

